

THIONVILLE Environnement

Dépôts sauvages : n'en jetez plus !

Les dépôts sauvages d'ordures sont un fléau qui dénature les campagnes mais aussi les villes. Souvent démunies, les petites communes ont du mal à lutter même si tout un arsenal juridique existe. A Thionville, la police municipale n'hésite pas à mettre en œuvre une surveillance ad hoc.

Veymerange, dimanche en fin de matinée. Au bord de la route, à quelques mètres seulement du bois et de l'aire d'accueil des gens du voyage fermée pour travaux, une décharge sauvage est née. Au pied de deux conteneurs métalliques placés là par la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville pour barrer l'accès à l'aire hors service, les immondices s'accumulent. Des objets en tout genre échouent ici, des gravats, déchets de chantier, plaques d'amiante, aux vieux meubles en passant par les déchets verts, laissés là, par facilité ou tout simplement pour se soustraire à la taxe sur les déchets professionnels imposée

par les déchetteries. Un océan de détritiques qui ne demande qu'à grossir puisque les déchets attirent d'autres déchets jusqu'à devenir une décharge à part entière.

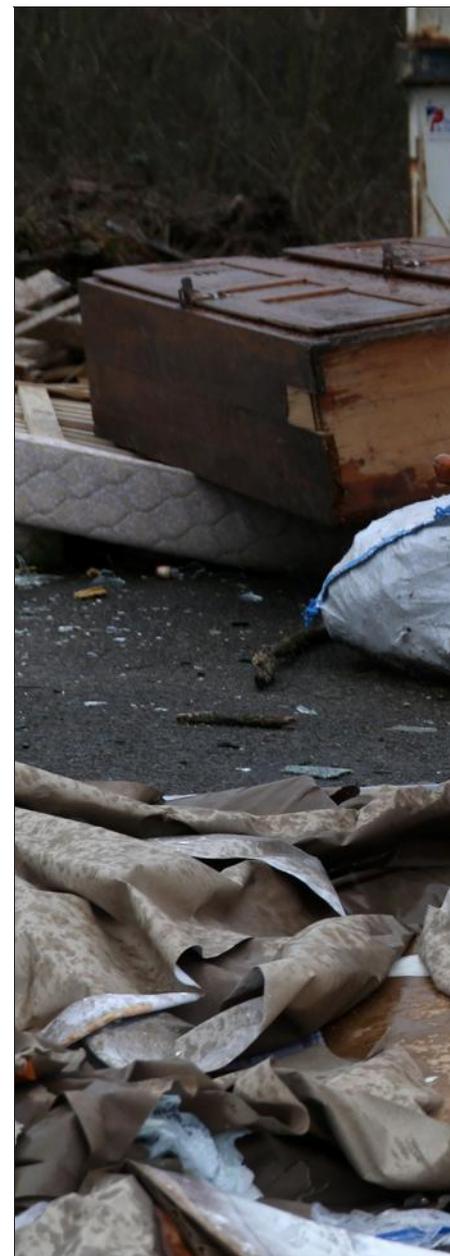
« Ce sont les communes qui subissent les conséquences de ces dépôts sauvages »

Veymerange mais aussi Lommerange, Havange, Thionville et ses quartiers de la Côte des Roses, la Milliaire, la Vieille-Porte, la rue du Vieux-Collège... sont concernés. « Un sac-poubelle abandonné en ville en dehors des points d'apport volontaire, c'est un dépôt sauvage », rappelle Émilie Tonnaire, chef du service Environnement à la communauté d'agglomération Portes de France-Thionville. Et nécessite l'intervention des équipes municipales. Parce qu'en matière de déchets, si c'est l'Agglo qui, depuis 2015, est en charge des ordures ménagères, « ce sont les communes qui subissent les conséquences de ces dépôts sau-

ges », coupe Patricia Renaux, adjointe au maire de Thionville et vice-présidente de la communauté d'agglomération Portes de France-Thionville. Une mission qui peut s'avérer très coûteuse pour les petites communes qui n'ont ni les moyens humains ni les moyens financiers pour lutter contre ce fléau. « Nous sommes intervenus à Lommerange, à la demande du maire, à titre tout à fait exceptionnel, par solidarité », souligne la responsable du service Environnement.

Pourtant, si aucun comptage de ce que ces dépôts sauvages représentent n'a réellement eu lieu – « c'est difficile à quantifier, les tonnages sont dilués dans la masse de déchets que les services municipaux ramassent », précise Émilie Tonnaire –, il semblerait que le phénomène n'ait pas explosé ces dernières années. Il aurait même sensiblement diminué selon le chef de la police municipale de Thionville, Laurent Cavalieri (lire ci-dessous).

Catherine ROEDER
catherine.roeder
@republicain-lorrain.fr



Gravats, bois, déchets verts : quid des déchets professionnels ?

Des montagnes de déchets verts, des gravats, des tuiles, des plaques de fibrociment chargées en amiante : les déchets professionnels sont légion sur le bord des chemins, loin des habitations, « là où on peut jeter en toute discrétion », grince Émilie Tonnaire, chef du service Environnement à la communauté d'agglomération Portes de France-Thionville.

Ces dépôts sauvages sont bien souvent effectués par des professionnels non déclarés, ou par des artisans qui ne veulent pas soit s'acquitter des frais de déchetterie (10 € pour 0,5 m³) soit ont dépassé le quota autorisé (2 m³). Ces dépôts sont passibles d'une amende (jusqu'à 1 500 euros, avec confiscation du véhicule qui a permis le transport des déchets). Mais encore faut-il que les contrevenants soient pris sur le vif ou qu'un élément laissé sur place permette à la police municipale de remonter jusqu'à eux. Pourtant des solutions existent à condition de faire appel à des entreprises spécialisées pour tout ce qui est matières dangereuses.

« On est en train d'organiser



Les plaques de fibrociment chargées en amiante nécessitent l'intervention d'une entreprise spécialisée. Photo RL/Pierre HECKLER

l'évacuation de cinq dépôts sauvages d'amiante sur le territoire thionvillois, indique Émilie Tonnaire. Cela va coûter 10 000 € à l'Agglo (et donc aux contribuables, NDLR) rien que pour le conditionnement et le transport. Le coût du traitement n'a pas encore été chiffré.

Il en est de même pour les palet-

tes déposées au pied des points d'apport volontaire. « Nos équipes sont mobilisées pour évacuer des déchets qui n'ont pas lieu d'être. C'est du temps et de l'argent... », rappelle Patricia Renaux, adjointe au maire de Thionville et vice-présidente de la communauté d'agglomération.

C. R.

Enlèvement des encombrants : un service gratuit

Pour se débarrasser de ses vieux meubles et des encombrants qui peuplent le grenier ou le garage, c'est simple, il suffit de contacter la mairie de Thionville ou celle de Yutz et de demander à ce qu'on vienne vous en débarrasser sur rendez-vous.

Pour les onze autres communes de la communauté d'agglomération Portes de France-Thionville, un passage trimestriel est programmé selon un calendrier mis en ligne sur le site www.agglo-thionville.fr dans l'onglet « gestion des déchets ». Un particulier quel qu'il soit a droit à 1m³ par enlèvement. Et c'est gratuit !

Contact Thionville :
tél. 03 82 54 78 50

Rédactions

Thionville
03 82 59 14 14
lrthionville@republicain-lorrain.fr
1 place Claude-Arnoult
57100 THIONVILLE

Hayange
03 82 85 51 91
lrhayange@republicain-lorrain.fr
47 rue du Maréchal-Foch
57700 HAYANGE

<https://fr-fr.facebook.com/rmosellenord>

<https://twitter.com/rmosellenord>

(((ALERTE INFO)))

Vous êtes témoin d'un événement, vous avez une info ?

contactez le

0 800 082 203 Service & appel gratuits
ou par mail à lrilfrirouge@republicain-lorrain.fr

